

La redistribution opérée par le système socio-fiscal se mesure à la fois aux niveaux microéconomique (voir fiche 5) et macroéconomique. Les données des comptes nationaux permettent de quantifier l'impact des transferts sociaux (retraites, allocations familiales, etc.) et fiscaux (cotisations sociales et impôts courants sur le revenu et le patrimoine) sur les revenus primaires (salaires, revenus des indépendants, revenus de la propriété). Le revenu disponible brut ajusté des ménages (RDBA) [schéma 1 et annexe 5], somme des transferts et des revenus primaires, en résulte.

Le système socio-fiscal redistribue davantage aux ménages qu'il ne leur prélève

Les revenus primaires atteignent 1 604 milliards d'euros en 2017 (tableau 1). Les prestations sociales¹ et les transferts sociaux les majorent de 897 milliards d'euros. À l'inverse, les cotisations sociales et les impôts courants les minorent de 712 milliards d'euros. Le RDBA s'élève ainsi à 1 791 milliards d'euros en 2017, soit un niveau près de 12 % plus élevé que les revenus primaires. En 2000, le RDBA était supérieur de 8 % aux revenus primaires ; il a atteint un niveau jusqu'à 13 % supérieur à ces revenus en 2009 et 2010, à la suite de la crise de 2008, du fait à la fois du dynamisme des transferts sociaux perçus par les ménages en 2009 et 2010 et d'une baisse de leurs revenus primaires en 2009.

Le pouvoir d'achat par ménage ralentit en 2017, malgré une plus forte hausse du revenu disponible

En 2017, le RDBA progresse de 2,5 %, soit une croissance sensiblement supérieure à celle observée depuis 2010 (+1,3 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2016). Cette hausse s'explique par l'accélération concomitante des revenus primaires (+3,0 % en 2017, après +1,2 % en 2016) et des transferts sociaux perçus par les ménages (+2,0 %, après +1,6 % en 2016). Parmi ces transferts, les prestations sociales en espèces augmentent de 1,9 % en 2017, soit quasiment au même rythme qu'en 2015 (+1,8 %), et les transferts sociaux en nature progressent plus rapidement qu'en 2016 (+2,1 %, après +1,4 %).

À l'inverse, les autres postes du RDBA viennent freiner sa croissance. En 2017, les cotisations sociales augmentent de 3,0 % (après +1,3 % en 2016). Leur croissance est

soutenue par une masse salariale dynamique (+3,6 % en 2017, après +2,4 % en 2016) ainsi que par la hausse des cotisations maladie (nouvelle hausse de 0,05 point en 2017, dans le cadre de la LFSS pour 2016) et des cotisations retraite (nouvelle hausse de 0,05 point de la cotisation déplafonnée²). Par ailleurs, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine progressent de 2,3 % (après +1,0 % en 2016). Cette accélération s'explique notamment par la mise en place d'une nouvelle contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés ainsi que par l'embellie conjoncturelle de 2017 (voir fiche 1). Les prélèvements retrouvent ainsi une évolution dynamique en 2017, après avoir progressé plus faiblement depuis 2014 qu'entre 2010 et 2014.

Le revenu disponible brut (RDB), qui correspond au RDBA diminué des transferts sociaux en nature, est également plus dynamique en 2017 (+2,6 %, après +1,7 % en 2016) que ces dernières années. Toutefois, compte tenu de la hausse de l'inflation en 2017 (+1,0 %, après une inflation nulle en 2015 et +0,2 % en 2016) [voir fiche 1], la progression du pouvoir d'achat du RDB par ménage est moindre en 2017 (+0,5 %, après +1,0 % en 2016).

Les montants prélevés et redistribués représentent une part croissante du revenu des ménages

Entre 2000 et 2017, les montants prélevés et ceux redistribués aux ménages ont augmenté plus rapidement que leurs revenus primaires. Les prestations sociales en espèces et les transferts sociaux en nature représentent ainsi 50,1 % du RDBA en 2017, contre 45,2 % en 2000 (graphique 1). La part des impôts courants sur le revenu et le patrimoine dans le total du RDBA est passée de 12,0 % en 2000 à 12,7 % en 2017. En revanche, les cotisations sociales sont relativement stables, fluctuant entre 25 % et 27 % du RDBA au cours de la période.

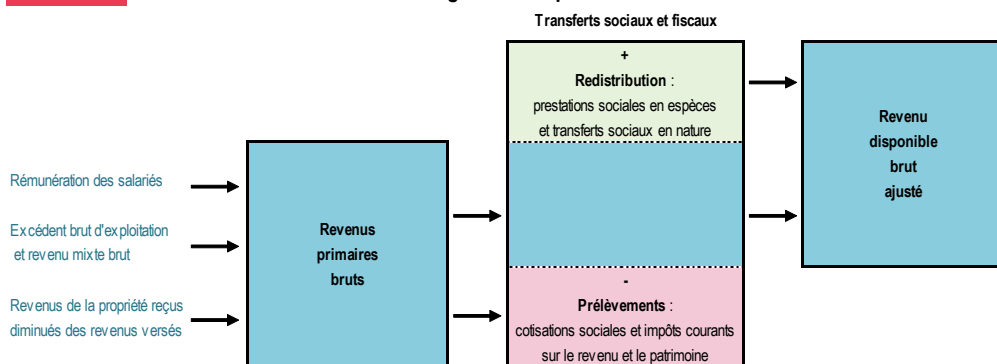
En moyenne entre 2000 et 2017, les prestations et transferts sociaux versés aux ménages et les prélèvements directs les concernant ont augmenté à un rythme proche (respectivement 2,0 % et 1,7 % par an en euros constants). Ce léger différentiel conduit à un écart entre les transferts socio-fiscaux reçus et prélevés d'un peu plus de 10 % du RDBA en 2017 en faveur des ménages, contre près de 7,4 % en 2000. Cet écart était toutefois plus important au plus fort de la crise (11,6 % en 2010).

1. Le champ couvert par les prestations sociales au sens des comptes nationaux est plus large que celui des comptes de la protection sociale (CPS) qui sont alignés sur le système européen Sespros (voir annexe 1).

2. Une hausse progressive des taux de cotisation vieillesse a été mise en œuvre dans le cadre des récentes réformes des retraites. Le taux plafonné a été augmenté progressivement de 0,25 point entre 2012 et 2016 (décret de juillet 2012 complétant la réforme des retraites de 2010), tandis que le taux déplafonné a augmenté de 0,3 point entre 2013 et 2017 (réforme des retraites de 2014). En 2017, il s'agit de la dernière hausse prévue par la loi : seule la cotisation déplafonnée augmente, de 0,05 point, à part égale entre le salarié et l'employeur.

Pour en savoir plus

Berthier, D., Debauche, E., Meinzel, P. (2018, mai). Les Comptes de la nation en 2017. INSEE, *Insee Première*, 1697.

Schéma 1 La formation du revenu des ménages en comptabilité nationale**Tableau 1** Le revenu des ménages en 2017

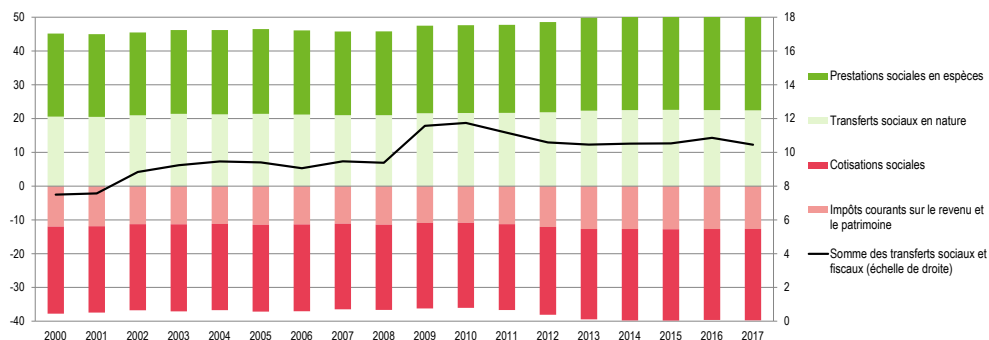
Montants en milliards d'euros, évolutions en %

	2017	2012/11	2013/12	2014/13	2015/14	2016/15	2017/16
Revenus primaires bruts :	1 604	1,9	0,2	1,5	1,3	1,2	3,0
Rémunération des salariés	1 216	2,3	1,6	1,6	1,5	1,7	3,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	307	1,5	-0,8	1,3	1,1	1,4	2,3
Revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés	80	-1,1	-13,5	0,7	-0,8	-5,2	4,9
Transferts sociaux et fiscaux :	187	-4,0	-1,2	2,1	1,4	4,8	-1,3
Prestations sociales en espèces (+)	495	3,8	2,9	2,4	1,5	1,8	1,9
Transferts sociaux en nature (+)	402	2,2	2,1	2,4	1,6	1,4	2,1
Cotisations sociales (-)	485	3,3	3,0	2,8	1,2	1,3	3,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (-)	227	8,9	4,9	1,7	1,7	1,0	2,3
Solde des autres transferts courants (-)	-2						
Revenu disponible brut ajusté (RDBA) = revenus primaires bruts + transferts sociaux et fiscaux	1 791	1,3	0,1	1,6	1,3	1,6	2,5
Revenu disponible brut (RDB)	1 389	1,0	-0,5	1,3	1,2	1,7	2,6
= revenus primaires bruts + transferts sociaux <u>en espèces</u> et fiscaux							
Évolution du pouvoir d'achat du RDB par ménage		-1,2	-2,0	0,3	0,1	1,0	0,5

Source > Insee, CNA.

Graphique 1 Part des transferts sociaux et fiscaux dans le revenu disponible brut ajusté

En % du RDBA



Note > Le solde des autres transferts courants, négligeable sur la période, n'est pas représenté.

Lecture > En 2017, les prestations sociales en espèces et transferts sociaux en nature versés aux ménages (en vert) représentent 50,1 % de leur RDBA. À l'inverse, l'équivalent de près de 40 % du RDBA est prélevé aux ménages (en rouge). La différence entre les transferts sociaux et fiscaux reçus et les transferts versés représente 10,4 % du RDBA en 2017 (courbe noire).

Source > Insee, CNA.